



Montréal, le 25 janvier 2012

**Par dépôt électronique (SDE)**

**Destinataires :** Gaz Métro et tous les intervenants

**Objet** Demande relative aux modifications de certaines conventions  
comptables réglementaires  
Dossier de la Régie : R-3773-2011

---

Tel que proposé par Gaz Métro le 13 janvier dernier, une séance de travail portant sur les avantages postérieurs à l'emploi aura lieu le **1<sup>er</sup> février 2012 à compter de 9h30 dans la salle Riopelle des bureaux de la Régie à Montréal.**

En conséquence, la Régie modifie le calendrier de traitement du dossier comme suit :

<b>1<sup>er</sup> février 2012, 9h30 :</b>	Séance de travail;
<b>8 février 2012, 12 h :</b>	Argumentation de Gaz Métro;
<b>14 février 2012, 12 h :</b>	Argumentation des intervenants;
<b>20 février 2012, 12 h :</b>	Réplique de Gaz Métro.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as